

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

En vertu de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, l'obligation d'établir un compte rendu est supprimée. En lieu et place, est établie une liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal.

Délibération du Conseil Municipal :

2026/63	INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DE SEPTEMBRE 2026	ADOPTÉE
---------	--	---------

Vu pour être affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

À Sainte-Hélène, le 05 juin 2026

La secrétaire de séance,
Marie-Christine PALLARES



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD

